

Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 39  
Présents : 36  
Excusés : 2  
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :** Madame DE ALMEIDA.

**POUVOIRS :** Madame TCHERKEZOV à Monsieur BORD  
Monsieur RACCAH à Monsieur MARANO

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 29 JUIN 2026

N°2026\_06\_29-2

Ref : Direction des affaires générales

**Objet: Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations fixées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et 23,

VU la délibération n°2026\_03\_21-5 du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire,

VU la délibération n°2026\_05\_11-3 du 11 mai 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**CONSIDERANT** la nécessité d'informer le Conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations fixées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

*Gilles BORD*  
**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026\_06\_29-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026  
Publication : 03/07/2026

2026\_06\_29-2 - Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations fixées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales -page 2 sur 2

**Délai et voie de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.